

De : [Accès à l'information - Saguenay-Lac-Saint-Jean](#)
À :
Objet : RE: 200890871_Demande d'accès à l'information -
Date : 24 mars 2025 09:56:00
Pièces jointes : [Art. 23-24.pdf](#)
[image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)
[image006.png](#)
[Avis de recours.pdf](#)
[200890871_Documents_visés.pdf](#)

V/Réf. :

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 février dernier, concernant le 428-452, boulevard du Royaume Ouest à Saguenay.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau du Saguenay-Lac-St-Jean / MJT

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca



Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Québec	RAPPORT DE CONTRÔLE Centre de contrôle environnemental du Québec Direction régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean (C) Région : Saguenay-Lac-Saint-Jean	

1 Identification		
Date de l'activité : 2017-10-05	Heure de début : 14h30	Heure de fin : 15h00
Activité effectuée par : Marc Bernier		Accompagné de :

1.1 Activités		
N° d'activité : 4247	N° du document : 22931	N° de gestion doc. : 7610-02-01-0768100
Type d'activité : Inspection		Sous-Type d'activité : Inspection
But :	Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant l'exploitation d'un procédé de concassage dans une carrière non autorisée	

1.2 Mandat(s)		
N° de mandat	Nature du mandat	Programme
7125	Plainte	

2 Lieu concerné par le(s) dossier(s) d'intervention	
Nom du lieu : Gestion immobilière Perron inc. (lot 12A, rang 8 Sud-Ouest, canton de Chicoutimi) (X2172550)	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2172550	Type de lieu : 264 - terrain sans usage précis
Localisation du lieu :	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	

3 Intervenant(s) du lieu			
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant
Gestion immobilière Perron inc. (Y2185174)	Propriétaire		Y2185174

4 Condition météo	☒ SO
--------------------------	--

5 Personne(s) rencontrée(s) [R]/consultée(s) [C]	☒ SO
---	--

6 Plainte	☐ SO
------------------	-----------------------------

Plaignant rencontré :	☐ oui	☒ non
Plaignant contacté :	☐ oui	☒ non

7 Urgence	☒ SO
------------------	--

8 Photo(s) numérique(s)	☐ SO
--------------------------------	-----------------------------

Nombre de photos prises sur le terrain : 17	Nombre de photos intégrées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport proviennent de photos numériques originales qui ont été prises, traitées et préservées en conformité avec la Directive sur la gestion des photos numériques du Ministère pour être en mesure d'en assurer l'intégrité et de faire la preuve que la chaîne de possession de ces dernières a été maintenu en tout temps	

8.1 Modification(s) apportée(s) aux photos numériques	☒ SO
--	--

9 Questionnaire(s) annexée(s)	☒ SO
--------------------------------------	--

10 Autre(s) pièce(s) annexée(s) au rapport	☒ SO
---	--

Courriel, montage photo, carte	
--------------------------------	--

11 Équipement(s) utilisé(s)	☒ SO
------------------------------------	--

12 Échantillon(s)	☐ SO
--------------------------	-----------------------------

Duplicata des échantillons remis :	☐ oui	☒ non
Demandes d'analyses jointes au rapport :	☐ oui	☒ non

13 Mise en contexte	☒ SO
----------------------------	--

14 Description de l'activité de contrôle

Constats: Il y a un concasseur qui est installé sur le terrain et prêt à l'exploitation.

Lors de l'inspection il n'y avait pas de concassage mais il y avait une pelle hydraulique avec un tremac qui cassait les roches en vu du concassage.

Le propriétaire du terrain est la compagnie Gestion Immobilière Perron inc.

L'entreprise qui effectue le concassage est **art. 23-24**

15 Informations à l'intervenant

☐ SO

16 Vérification complémentaire à l'activité de contrôle

☐ SO

De retour au bureau j'ai appelé la compagnie à qui appartient le terrain et j'ai parlé avec monsieur Charles-André Perron qui est le chargé de projet.

Il m'a expliqué que le but du concassage est de prendre le matériel et de l'utiliser pour niveler le terrain ou s'effectue le concassage.

La compagnie ne sait pas encore qu'est-ce qu'ils vont faire ensuite avec le terrain. Le temps était propice pour eux pour faire ces travaux qui pourraient par exemple déboucher sur un projet domiciliaire ou commerciale.

Le terrain est situé dans une zone commerciale.

Selon monsieur Perron le projet de concassage a été soumis à la municipalité et ils auraient délivrer un permis pour le concassage. Selon monsieur Perron, La municipalité leur aurait dit qu'il n'avait pas besoin de demander un certificat d'autorisation de notre ministère car le terrain est situé en zone commerciale. J'ai donc expliqué que le concassage nécessite une autorisation.

Ensuite monsieur Perron m'a dit qu'il a fait préparer une étude de bruit avant d'entreprendre le concassage. Il aurait également visité les résidents près du site afin de leur expliquer leur projet.

En terminant j'ai avisé monsieur Perron que j'allais transmettre les informations à monsieur Gilles Perron (DRAE) afin de s'assurer qu'une autorisation est nécessaire. (voir courriel en annexe)

Retro info

2017-10-17

J'ai communiqué avec le laignant et je lui ai expliqué qu'un avis de non conformité va être envoyé pour le concassage non autorisé.

17 Conclusion

Il y a manquement à l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement et de l'article 2 du règlement sur les carrières et sablières pour l'exploitation d'un procédé de concassage sans avoir été autorisé auparavant.

18 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

☐ SO

Manquement : Référence légale : Q-2, 115.25 (2)	Degré de gravité des conséquences : mineur
Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque [mineur]	
Explication : La plainte ne concerne pas un citoyen incomodé par le concassage	
Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque [mineur] Les conséquences sont : complètement réversibles Explication : Le terrain était déjà en gravier avant le concassage.	
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible [mineur] Explication : Le lieu est composé de graviers, roches. Le milieu n'est pas sensible	

18.1 Facteurs aggravants

☒ SO

18.2 Facteurs atténuants

☒ SO

19 Recommandations

Je recommande de transmettre un avis de non conformité

Je recommande de considérer les facteurs aggravants

Oui ☐

Non ☒

Je recommande de considérer les facteurs atténuants

Oui ☐

Non ☒

Je recommande de transférer un avis de non conformité.

Rédigé par : Marc Bernier

Fonction : Inspecteur

Signature :

Date de signature : 2017-10-17

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

NO DOSSIER : 7610-02-01-0768100

MUNICIPALITÉ : Chicoutimi

OBJET : Plainte pour le concassage sans autorisation

ENDROIT : Lot 12 A, rang 8 Sud-Ouest, Canton de Chicoutimi

PHOTO(S) N0 : 1

DATE : 2017-10-05

IDENTIFICATION : Vu d'ensemble du buton que l'entreprise veut concasser



MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

NO DOSSIER : 7610-02-01-0768100

OBJET : Plainte pour le concassage sans autorisation

PHOTO(S) N0 : 2

IDENTIFICATION : Concasseur

MUNICIPALITÉ : Chicoutimi

ENDROIT : Lot 12 A, rang 8 Sud-Ouest, Canton de Chicoutimi

DATE : 2017-10-05



MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

NO DOSSIER : 7610-02-01-0768100

OBJET : Plainte pour le concassage sans autorisation

PHOTO(S) N0 : 3

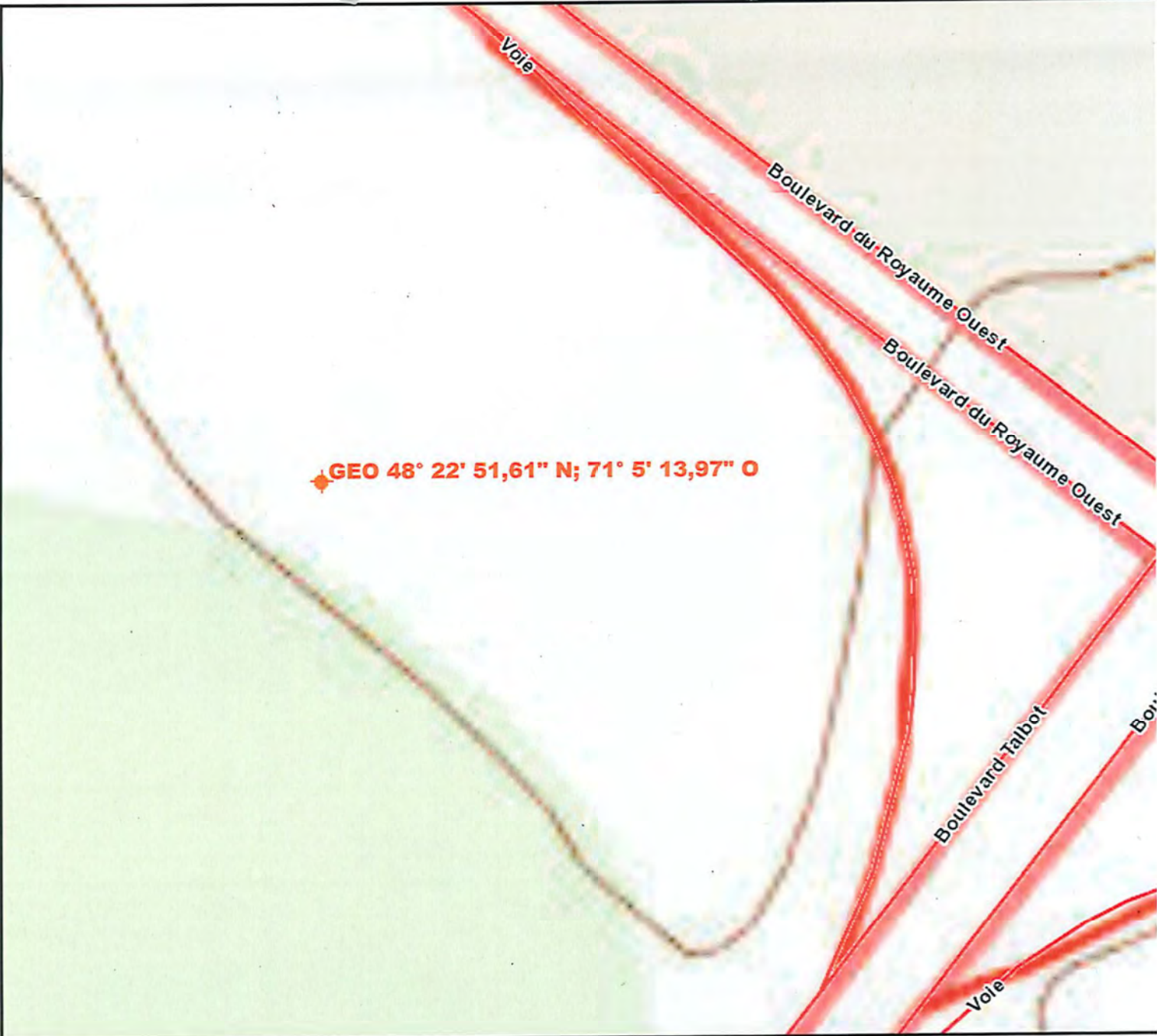
IDENTIFICATION : Installation système de gicleurs

MUNICIPALITÉ : Chicoutimi

ENDROIT : Lot 12 A, rang 8 Sud-Ouest, Canton de Chicoutimi

DATE : 2017-10-05





GEO 48° 22' 51,61" N; 71° 5' 13,97" O

Saguenay, le 20 octobre 2017

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Gestion immobilière Perron inc.
41, rue Jacques-Cartier
C.P. 8150
Saguenay (Québec) G7H 1X9

N/Réf. : 7610-02-01-0768100
887

Objet : **Exploitation d'un procédé de concassage sur le lot 12 A, rang 8
Sud-Ouest, canton de Chicoutimi à Saguenay**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection le 5 octobre 2017 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit l'exploitation d'un procédé de concassage sur le lieu mentionné en objet.
Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22 al. 1

Correctif à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

De plus, nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 20 novembre 2017 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère. Par ailleurs, nous vous informons que, conformément à la Loi sur la qualité

...2

de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. En effet, il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Mesures administratives ou judiciaires

Vous êtes par la présente avisés que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, vous êtes par la présente avisés que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire.

En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, nous vous informons qu'une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec monsieur Marc Bernier au numéro de téléphone 418 695-7883, poste 327 ou à l'adresse courriel marc.bernier@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>).

SR/MB/sd



Sylvain Roy, coordonnateur par intérim
Secteur industriel

Saguenay, le 14 novembre 2017

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, c. Q-2, article 22)

Gestion Immobilière Perron inc.
41, rue Jacques-Cartier Est
Case postale 8150
Chicoutimi (Québec) G7H 5G6

N/Réf. : 7610-02-01-0768800
401641636

Objet : Exploitation d'un procédé de concassage et de tamisage

Madame,
Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 30 octobre 2017, reçue le 2 novembre 2017 et complétée le 9 novembre 2017, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'un procédé de concassage et de tamisage de pierre déjà dynamitée situé sur une partie du lot 4 112 198, cadastre du Québec, Ville de Saguenay, aux coordonnées suivantes : MTM (SCOPQ) NAD 83; fuseau 7; X : 261 217; Y : 5 360 445.

Cette autorisation est valide jusqu'au 15 juin 2018.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'équipement de concassage et/ou de tamisage » daté du 30 octobre 2017 et signé par MM Gilles Perron, demandeur et Philippe Gauthier Desgagné, ing., 9 pages et annexes;

- Étude impact sonore des activités de concassage temporaire, signée le 31 mai 2017 par M. Bernard Migneron, spécialiste en acoustique et par M. Jean-Gabriel Migneron, ing. Ph.D. conseiller scientifique de la firme art. 23-24 17 pages et 3 annexes;
- Engagement pour le bruit signé le 9 novembre 2017 par M. Gilles Perron, p.d.g.

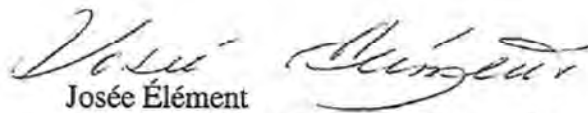
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

JÉ/GP/lp


Josée Élément
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay-Lac-St-Jean

Note au dossier
**Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental**

Direction régionale du Saguenay--Lac-Saint-Jean
Région : Saguenay--Lac-Saint-Jean

1 Identification

Date de rédaction de la note : 2019-02-19

Responsable de l'intervention : Marc Bernier

N° intervention : 301320484	Type d'intervention : Suivi de manquement sans inspection
N° gestion documentaire : 7610-02-01-0768100	N° de la note au dossier : 401783287
N° demande : 200655610	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
But de la note : Suivi de l'avis de non conformité	

Lieu concerné par la note

Nom du lieu : Gestion immobilière Perron inc. (lot 12A, rang 8 Sud-Ouest, canton de Chicoutimi)

Nom usuel du lieu : <<< VALEUR INTROUVABLE >>>

N° du lieu : X2172550 Type de lieu : terrain sans usage précis

Localisation du lieu :

Cadastre du Québec : 4112198

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Gestion immobilière Perron inc.		41, rue Jacques-Cartier Est Saguenay (Québec) G7H 1X9	Y2185174

2 Remarques

Nous avons envoyé un ANC le 20 octobre 2017 pour avoir exploité un procédé de concassage sans autorisation.

Un certificat d'autorisation qui encadre le concassage a été délivré le 2017-11-14

3 Conclusion

Le manquement est corrigé. Fermée l'intervention

4 Signature

Rédigé par : Marc Bernier

Signature :

Marc Bernier

Date de signature : 2019-02-19